LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 octobre 2017**

Etaient présents : Mrs J.VALANCE, J.C. COURTOIS, S. DIEUDONNE, P.MAUCHAMP, S.DESCHAMPS, S.GERARD, Mmes L.WAECHTER, F. MICHEL, C.AUBERT, L.LALEVEE.

Excusés : A.JOUSSE (procuration à C.AUBERT).

Absents : D.DEMANGE, C.PHILIPPE, J.DEMANGEON.

Secrétaire de séance : F.MICHEL.

**Lots de bois : Nouvelle attribution.**

Suite à l’intervention de Monsieur Nicolas KREMMER, responsable de l’unité territoriale de Bruyères de l’Office National des Forêts, il convient de modifier le mode d’attribution des lots de bois aux habitants (cession ou affouage).

La décision sera prise lors d’une prochaine réunion de Conseil Municipal.

**Aménagement de bourg : Demande de subvention au titre des amendes de police.**

Le Conseil Municipal sollicite une aide auprès des services de la Préfecture des Vosges au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l’opération suivante :

* Aménagement de bourg-Tranche 1: Rue de la Mairie et accessibilité de la poste.
* Phase n°1 : Parvis Mairie et accessibilité à la poste.
* Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à : 73 155 € H.T- 87 786 € T.T.C.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture des Vosges au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l’opération susvisée.

ACCEPTE le dossier de demande de subvention et d’Avant-Projet ainsi que les dispositions techniques présentées par le bureau d’études Pro’concept.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Aménagement de bourg : Demande de subvention au titre des amendes de police.**

Le Conseil Municipal sollicite une aide auprès des services de la Préfecture des Vosges au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l’opération suivante :

* Aménagement de bourg-Tranche 1: Rue de la Mairie et accessibilité de la poste.
* Phase n°2 : Parking de la Mairie et accessibilité au cimetière.
* Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à : 78 272,50 € H.T- 93 927 € T.T.C.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture des Vosges au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l’opération susvisée.

ACCEPTE le dossier de demande de subvention et d’Avant-Projet ainsi que les dispositions techniques présentées par le bureau d’études Pro’concept.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Aménagement de bourg : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du T.D.I.L.**

Le Conseil Municipal sollicite une aide auprès du Conseil Départemental au titre du T.D.I.L. (Travaux Divers D’intérêt Local) pour l’opération suivante :

* Aménagement de Bourg rue de la Mairie et rue de la Rosière.
* Montant prévisionnel de l’opération : 329 100 € HT.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l’opération susvisée.

ACCEPTE le dossier de demande de subvention et d’Avant-Projet ainsi que les dispositions

techniques présentées par le bureau d’études Pro’concept.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Aménagement de bourg : Demande de subvention auprès de la Région GRAND EST.**

Le Conseil Municipal sollicite une aide auprès des services de la Région Grand Est pour l’opération suivante :

* Aménagement de Bourg rue de la Mairie et rue de la Rosière.
* Montant prévisionnel de l’opération : 329 100 € HT.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région grand Est pour l’opération susvisée.

ACCEPTE le dossier de demande de subvention et d’Avant-Projet ainsi que les dispositions techniques présentées par le bureau d’études Pro’concept.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Adhésion de trois communes à la communauté d’agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l’adhésion des communes de Bois-de-Champ, Mortagne et Les Rouges Eaux à la Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

**Demande d’adhésion au Syndicat Départemental d’Assainissement Non Collectif (SDANC).**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l’adhésion au SDANC de la Commune de Saint-Dié-des-Vosges.

**Démolition maison Stéphany: décision modificative n°3.**

Un crédit de 22 000 € est voté concernant la démolition de la maison Stéphany par la décision modificative n°3.

Dépenses d’investissement - article 2315 : (-) 22 000 €

Dépenses d’investissement - article 2138 : (+) 22 000 €

**Remplacement véhicule communal : décision modificative n°4.**

Un crédit de 8 000 € est voté pour le remplacement du véhicule communal accidenté par la décision modificative n°4.

Dépenses d’investissement - article 2315 : (-) 8 000 €

Dépenses d’investissement - article 2182 : (+) 8 000 €

**Déneigement 2017/2018 : GAEC DU BAS DE LA GOUTTE.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Accepte la proposition du GAEC DU BAS DE LA GOUTTE pour le déneigement des chemins communaux pendant la période hivernale 2017/2018 comme suit :

-75,00 € HT de l’heure pour le déneigement.

**Autorisation passage Rallye Vosges Grand Est.**

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 voix contre, autorise le passage dans la commune du 33ème Rallye Vosges Grand Est et du 6ème Rallye Vosges Grand Est VHC, dimanche 10 juin 2018, organisé par l’Association Vosges Rallye Organisation, organisateur technique et par L’ASAC Vosgien, organisateur administratif.

Un état des lieux sera demandé aux organisateurs avant et après le passage des véhicules.

**Informations**

Suite à l’augmentation du gaz, le prix du m3 facturé aux loueurs de la salle des fêtes sera de 3,15 € à compter du 01 janvier 2018.

Début des travaux d’accessibilité à l’agence postale le 6 novembre2017.

Travaux d’isolation logement à Yvoux : 3 devis reçus : ISOBAT, BOVE, ISOLECO. Une demande de subvention sera faite auprès du Pays de la Déodatie (programme rénover mieux).

Droits de préemption urbain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens situés :

68, rue de la Chapelle (bâti).

166, rue de la Chapelle (bâti).

Le Conseil Municipal fait valoir son droit de préemption pour 2 parcelles de bois jouxtant la forêt communale de Devant le Cours. La Commission forêt se rendra sur place afin d’estimer ces 2 parcelles.

Randonnée quads et 4x4 au profit du téléthon le 02 décembre : circuit La Rosière, Les Champs Travers, Colimont, La Basse du Lait direction La Petite Moulure.

=============================================================================

Vu pour être affiché le 06 novembre 2017, conformément aux prescriptions de l’article L.2121.25 du C.G.C.T.

La Chapelle, le 06 novembre 2017

Le Maire,

=============================================================================